

TITRE ASPR (306h00 minimum)

1. Objectif

A l'issue de la formation, l'ASPR aura obtenu les compétences et savoir-faire lui permettant d'assurer et garantir l'intégrité physique d'une personne, de sécuriser un site et de réagir en conséquence face à une situation de crise. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'aptitude professionnelle obligatoire en vue de l'obtention de la Carte Professionnelle dématérialisée pour l'activité "Protection physique des personnes" soumis au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le CNAPS.

2. Pré-requis

Avoir 18 ans révolus et disposer d'une Autorisation préalable d'entrée en formation conformément au Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité, et du Code de la sécurité intérieure, savoir lire et écrire le Français, avoir une bonne condition physique (disposer d'une attestation médicale autorisant la pratique des sports de combat, de la posture prolongée debout et du tir sportif).

3. Contenu et découpage horaire

a. Module juridique (21 heures)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Respecter la déontologie professionnelle

b. Module stratégique (25 heures)

- Gestion des premiers secours.
- Gestion des risques et des situations conflictuelles.
- Transmission des consignes et informations.

c. Module juridique (12 heures)

- Cadre légal européen et mondial de la protection des personnes.
- Connaissances juridiques particulières.

d. Module gestion des conflits (9 heures)

- Savoir analyser les comportements conflictuels.
- Savoir résoudre un conflit et en gérer les conséquences.

e. Protection des personnes (130 heures)

- Principes généraux de la protection physique des personnes.
- Déplacements et accompagnements.
- Connaitre les différents dispositifs embarqués.
- Communication.

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF DS2P AFC	10/10/2025	23/10/2019	SD	ADMINISTRATION	1 / 3

f. Module professionnel : secourisme tactique d'urgence (14 heures)

- Présentation du secourisme tactique d'urgence aux victimes.
- Remise à niveau des connaissances générales et/ou l'apprentissage des prérequis du secourisme tactique d'urgence.
- Gestion de crises et gestion de la scène en environnement hostile/notion du primo- intervenant
- Spécificités des blessures en secourisme tactique d'urgence.
- Gestes à entreprendre propres au secourisme tactique d'urgence.
- Apprentissage des actions pratiques des 3 phases et des 3 protocoles.
- Mise en pratique avec cas concrets et scenarios de situations dégradées.

g. Module technique (49 heures)

- Gestion des risques dans les transports.
- Gestion des situations conflictuelles dégradées.
- Risque incendie.
- La protection lors d'un grand évènement.
- Connaitre les risques liés à la malveillance.
- Connaissance de l'outil informatique.
- Protection de l'information.

h. Module gestes techniques professionnelles (38 heures)

- Gestes techniques professionnels d'intervention.
- Pratique sportive de défense.
- Surveillance et détection.

i. Compétences opérationnelles spécifiques prévention des risques terroristes (13 heures)

- Surveillance et détection.

3. Evaluation des connaissances en cours de stage

Les connaissances des stagiaires sont évaluées par oral chaque jour par les formateurs. Une évaluation écrite sera effectuée en fin de formation afin d'identifier les éventuelles lacunes du stagiaire en matière de théorie.

4. Moyens pédagogiques

Chaque stagiaire se verra confier à l'ouverture de stage, un fascicule pédagogique comportant les modules de formation. Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation (manipulation extincteurs, RIA...). Des QCM/QCU informatiques avec télécommande seront réalisés régulièrement afin d'évaluer les connaissances théoriques du stagiaire. Des vidéos seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

5. Examen

- BC1 - Connaissance de l'environnement légal : Questionnaire écrit sous forme de QROC (105 minutes).
- BC2 - Prévention, évaluation des risques et sécurisation d'un lieu, d'un déplacement et d'une personne : mise en place de situations professionnelles (35 minutes).
- BC3 - Gestion de conflit et d'une menace terroriste : Mise en place de situations professionnelles

AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2123-10-10-20240585856

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF DS2P AFC	10/10/2025	23/10/2019	SD	ADMINISTRATION	2 / 3

pendant la formation (hors temps d'examen).

- BC4 - Défense et intervention physique : Mise en place de situations professionnelles (30 minutes).
- BC5 - Communication et documents officiels : Création de documents, avec mise en place d'une situation professionnelle (hors temps d'examen).
- BC6 - Les gestes de 1er secours, secourisme et lutte contre les débuts d'incendie : Mise en place d'une situation professionnelle pendant la formation (hors temps d'examen).

6. Attestation

Chaque stagiaire ayant validé l'intégralité des BC se verra délivrer une attestation ainsi qu'un diplôme lui permettant d'obtenir la Carte Professionnelle dématérialisée pour l'activité " Protection physique des personnes" soumis au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le CNAPS.

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF DS2P AFC	10/10/2025	23/10/2019	SD	ADMINISTRATION	3 / 3